

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 juin 2010 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Nicolas Léonard

COMMISSAIRE ABSENTE :

Mme Chantal Boisselle, représentante des parents au secondaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. André Brette, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles
M. Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 15. Un journaliste du Courrier du Sud filmera la séance pour ses fins personnelles et non pour diffusion.

134-CC-2009-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais:

QUE l'ordre du jour soit adopté après avoir retiré le point 5.2.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010 ajournée au 8 juin 2010
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 5.2. Modification au bail – Centre éducatif et communautaire Ste-Agnès – CJE L'Envol
 - 5.3 Convention de partenariat entre le MELS et la CSMV
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire
 - 6.2 Rémunération des commissaires – année scolaire 2010-2011
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Politique linguistique
 - 7.2 Projet de règlement – Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire – réactions de la CSMV
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 9.1 Contrat de transport – autobus Chambly
 - 9.2 Entente entre la CSMV et le RTL
 - 9.3 Demande auprès du RTL – tarification réduite
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Budget initial 2010-2011 – Adoption
 - 10.2 Budgets initiaux des établissements – Approbation
 - 10.3 Autorisation d'engagement de dépenses des établissements
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Listes des projets à caractère physique à réaliser pour 2011-2012
 - 11.2 Location au 695, rue Duvernay à Longueuil – renouvellement de l'entente avec « La Boîte à lettres »
 - 11.3 Location au 695, rue Duvernay à Longueuil – renouvellement de l'entente avec « Le Fablier, une histoire de famille »

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

- 11.4 Aliénation de l'immeuble situé au 695, Duvernay, Longueuil (070)
– demandes d'autorisation
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 14. Autres points
 - 14.1 Protecteur de l'élève
 15. Questions orales du public
 16. Parole aux commissaires
 17. Parole aux commissaires représentant les parents
 18. Ajournement ou clôture de la séance

135-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
25 MAI 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Denis que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

136-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
25 MAI 2010, AJOURNÉE AU 8 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Roy que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010, ajournée au 8 juin 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite la personne présente dans le public à prendre la parole. La personne n'a pas pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 20 mai 2010 au 21 juin 2010.

137-CC-2009-2010

**MODIFICATION AU BAIL – CENTRE ÉDUCATIF ET COMMUNAUTAIRE
STE-AGNÈS – CJE L'ENVOL**

CONSIDÉRANT la Convention de bail signée le 16 avril 2008 entre le Centre de la petite enfance L'Envol et la Commission scolaire Marie-Victorin, visant des locaux au sein du Centre éducatif et communautaire Sainte-Agnès;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

CONSIDÉRANT la réorganisation des locaux du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard, libérant deux locaux pour une période d'une année dans le Centre éducatif et communautaire Sainte-Agnès;

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance L'Envol désire utiliser ces deux locaux;

CONSIDÉRANT les négociations entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Michelle Laguë :

QUE le Conseil des commissaires adopte le projet d'addenda au bail;

QUE le Conseil des commissaires désigne M. André Byette afin de signer l'addenda.

Adoptée à l'unanimité

138-CC-2009-2010

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MELS ET LA CSMV

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 88 modifiant la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit l'entrée en vigueur de l'article 459.3 de la LIP le 1^{er} juillet 2009;

CONSIDÉRANT que l'article 459.3 de la LIP prévoit que le ministre et la commission scolaire conviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution 52-CC-2009-2010 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance d'ajournement du 8 décembre 2009 mandatant le directeur général pour élaborer un modèle de convention de partenariat et pour présenter celui-ci lors d'une séance ultérieure du Conseil des commissaires, pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet de convention a été soumis aux membres du comité de travail du Conseil des commissaires lors de la rencontre du 15 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Boisclair :

1° **D'ADOPTER** le projet de convention de partenariat entre la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire Marie-Victorin, tel que déposé;

2° **D'AUTORISER** la présidente et le directeur général à signer ce projet de convention de partenariat;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

3° DE TRANSMETTRE une copie de ce projet de convention à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour adoption.

Le vote est demandé par Mme Michelle Laguë.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Adoptée à l'unanimité

139-CC-2009-2010

POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'article 211.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit que, sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire adopte une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire prévoyant notamment une forme de représentation des élèves auprès du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le projet de Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire a été soumis au Comité consultatif de gestion, conformément aux articles 96.25, 110.3, 183, de même qu'au Comité de parents et au Comité de participation professionnelle (enseignants);

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc :

QUE le Conseil des commissaires adopte la Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Adoptée à l'unanimité

140-CC-2009-2010

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération versée à ses membres ;

CONSIDÉRANT que le montant annuel maximal de cette rémunération fixé par le *Décret 836-2000* du 28 juin 2000 est établi à 239 203,56 \$ pour l'année scolaire 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT que ce montant inclus la majoration annuelle selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, qui s'établit à 0,3% à compter du 1^{er} juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Dumont :

QUE la rémunération annuelle à verser aux commissaires à compter du 1^{er} juillet 2010 soit établie comme suit :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

Montant annuel versé à chaque commissaire	8 777,50 \$
Montant additionnel versé à la vice-présidence du Conseil des commissaires	3 743,80 \$
Montant additionnel versé à la vice-présidence du Comité exécutif	3 208,98 \$
Montant additionnel versé à la présidence du Conseil des commissaires	0,8964 \$/élève au 30 septembre 2009

Adoptée à l'unanimité

141-CC-2009-2010

POLITIQUE LINGUISTIQUE

CONSIDÉRANT que la politique linguistique du Québec attribue à l'école un rôle essentiel dans l'usage d'un français de qualité;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action pour l'amélioration du français du ministère de l'Éducation, du Loisir et Sport prévoit que chaque commission scolaire se dote d'une politique linguistique portant sur l'apprentissage du français et les communications avec les parents;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Commission scolaire à promouvoir l'usage d'une langue de qualité dans l'ensemble de ses unités administratives;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des différentes instances de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc :

QUE la Commission scolaire adopte la politique linguistique telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

142-CC-2009-2010

PROJET DE RÈGLEMENT – RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – RÉACTIONS DE LA CSMV

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique soumis à la consultation dans la Gazette officielle du Québec du 11 juin dernier;

CONSIDÉRANT que les modifications présentées dans le projet de règlement vont à l'encontre des croyances et valeurs prônées par

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

l'ensemble des intervenants de la communauté éducative depuis au moins quinze ans;

CONSIDÉRANT que les nombreux changements présentés dans le projet de règlement visant à modifier le régime pédagogique ont un impact majeur sur les pratiques pédagogiques et d'évaluation des enseignants;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit là d'un retour en arrière vers des pratiques d'évaluation sommatives qui discréditent la démarche d'évaluation en approche par compétences qui place l'élève au centre de ses apprentissages;

CONSIDÉRANT que la pondération des étapes est un principe qui va à l'encontre des mesures mises en place depuis plusieurs années pour respecter le rythme d'apprentissage des élèves pour favoriser la persévérance scolaire et maintenir la motivation des élèves;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées modifient la forme du bulletin et instaurent un modèle prescrit pour toutes les écoles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 89.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), « les parents du conseil d'établissement peuvent consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs, notamment sur le bulletin et sur les autres modalités de communication... »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 96.15 de la LIP, la direction de l'école, après consultation du personnel enseignant et approbation du conseil d'établissement, a déjà approuvé les normes et modalités pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit là d'un manque de considération envers les principaux acteurs en éducation qui depuis plusieurs années travaillent de concert à l'élaboration et à l'actualisation de normes et modalités d'évaluation intégrées à la planification globale des enseignants en vue d'agir avec cohérence et développer une vision commune de l'évaluation;

CONSIDÉRANT que ces différentes modifications, à la fois au niveau du fond que de la forme prescrite, créent une insécurité au sein de toute la communauté éducative et ont un effet démobilisant;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été déposé le 11 juin dernier alors que la majorité des intervenants du monde scolaire font relâche pendant l'été, ce qui questionne sur la démarche de consultation;

CONSIDÉRANT que la majorité des milieux ont déjà complété les tâches relatives à la prochaine entrée scolaire (calendriers scolaires, agendas scolaires où sont indiqués les échéanciers de production des bulletins à l'intention des parents...);

CONSIDÉRANT l'investissement humain et les coûts qu'engendreront ces modifications de dernière minute;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

CONSIDÉRANT que cette nouvelle réglementation imposée par le gouvernement arrive dans une période où l'on exige des efforts de rationalisation alors que ceci entraînera de nouveaux coûts;

CONSIDÉRANT le climat d'instabilité généré dans toutes les écoles du Québec lors de la rentrée scolaire alors que tous les milieux devront réviser et publiciser leurs nouvelles normes et modalités;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

1. **DE DÉNONCER** le contenu du projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;
2. **DE DÉNONCER** l'échéancier irréaliste de consultation et d'application;
3. **DE DEMANDER** au gouvernement de surseoir à ces modifications majeures et de s'associer les différentes instances dans une recherche de compromis pour une meilleure communication aux parents, sans entacher le concept d'évaluation par compétences;
4. **D'ENVOYER** une copie de la présente résolution à toutes les autres commissions scolaires du Québec, à l'ensemble des députés, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du sport et au premier ministre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

143-CC-2009-2010

CONTRAT DE TRANSPORT – AUTOBUS CHAMBLY

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :

QUE le contrat no 40 soit conclu pour une période de 2 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Les autobus Chambly (1980) inc.;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix au contrat;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

144-CC-2009-2010

ENTENTE ENTRE LA CSMV ET LE RTL

*** Le commissaire Roch Dumont s'absente pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts. ***

CONSIDÉRANT la section III du règlement sur le transport (L.R.Q., I-13, r.7);

CONSIDÉRANT l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service à des élèves qui seront intégrés au transport en commun ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

D'APPROUVER l'entente entre la Commission scolaire Marie-Victorin et le Réseau de transport de Longueuil relativement au transport scolaire intégré pour l'année scolaire 2010-2011 ;

D'AUTORISER le directeur général à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

145-CC-2009-2010

DEMANDE AUPRÈS DU RTL – TARIFICATION RÉDUITE

CONSIDÉRANT le désir de la Commission scolaire de réduire au maximum les frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de venir en aide aux familles de nos élèves en milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire débourse 70 % du coût du titre étudiant du Réseau de transport de Longueuil et que les parents doivent déboursier 30 % de ce coût, soit 145,50 \$ pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de notre Commission scolaire n'utilisent pas le réseau de transport en commun en dehors des heures reliées à la fréquentation scolaire;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

CONSIDÉRANT que les élèves qui utilisent le transport en commun en dehors de la fréquentation scolaire pourront continuer à acheter le laissez-passer étudiant actuel, en continuant de défrayer le 30 % supplémentaire, comme c'est actuellement le cas;

CONSIDÉRANT la mise en place de la carte à puce qui modifie le mode de perception lors de l'utilisation, depuis l'automne 2008;

CONSIDÉRANT que ce sont toujours les mêmes parents des secteurs desservis qui doivent déboursier le 30 % compte tenu des circuits mis en place par le Réseau de transport de Longueuil

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande au Réseau de transport de Longueuil de prévoir un titre à tarif réduit, soit 70 % du coût du laissez-passer étudiant mensuel, dédié exclusivement au transport scolaire, soit de septembre à juin inclusivement, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h 30 et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

*** Le commissaire Roch Dumont revient. ***

146-CC-2009-2010

BUDGET INITIAL 2010-2011 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Conseil des commissaires doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice inférieur au montant de l'appropriation de 10 % du surplus accumulé au 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 21 571 225 725 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,31507 \$ du 100 \$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de l'année scolaire 2010-2011 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,31507 \$ du 100 \$ d'évaluation.

M. Normand Héroux propose, en amendement, d'ajouter l'information suivante au dernier paragraphe, après 2010-2011 : « d'un montant de 315 114 404 \$ ».

Mme Denise Girard accepte d'intégrer cette proposition d'amendement à la proposition principale.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Conseil des commissaires doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice inférieur au montant de l'appropriation de 10 % du surplus accumulé au 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 21 571 225 725 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,31507 \$ du 100 \$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de l'année scolaire 2010-2011 d'un montant de 315 114 404 \$ soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,31507 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

147-CC-2009-2010

BUDGETS INITIAUX DES ÉTABLISSEMENTS – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires doit approuver les budgets des établissements conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que les établissements, dont le nom apparaît dans le document déposé, ont présenté leur répartition budgétaire initiale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de
résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Filion :

QUE le Conseil des commissaires approuve les budgets des établissements
dont le nom apparaît dans le document déposé.

Adoptée à l'unanimité

148-CC-2009-2010

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES DES
ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires peut autoriser un
établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa
répartition budgétaire initiale conformément à l'article 276 de la *Loi sur
l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que les établissements dont le nom apparaît à la liste
déposée n'ont pas présenté, pour 2010-2011, leur répartition budgétaire
conformément aux instructions émises;

IL EST PROPOSÉ par M. Gaëtan Paquet :

QUE le Conseil des commissaires autorise les établissements, dont le nom
apparaît à la liste déposée, d'engager des dépenses ne dépassant pas
75 % du budget accordé par la Commission, entendu que ceux-ci fourniront
leur répartition budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

149-CC-2009-2010

**LISTES DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE À RÉALISER POUR
2011-2012**

CONSIDÉRANT la liste des demandes d'aide financière présentée dans le
cadre de la mesure «Maintenance des bâtiments» pour 2010-2011, déposée par
le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la liste des demandes d'aide financière présentée dans le
cadre de la mesure «Résorption du déficit d'entretien» pour 2010-2011,
déposée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des
commissaires à sa réunion du 22 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte la liste des demandes
d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure «Maintenance des
bâtiments» pour 2010-2011;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

150-CC-2009-2010

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte la liste des demandes d'aide financière présentée dans le cadre de la mesure «Résorption du déficit d'entretien» pour 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

**LOCATION AU 695, RUE DUVERNAY À LONGUEUIL –
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC « LA BOÎTE À LETTRES »**

CONSIDÉRANT que «La Boîte à lettres de Longueuil» est un organisme communautaire œuvrant sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que «La Boîte à lettres de Longueuil» loue des locaux de l'immeuble situé au 695, rue Duvernay à Longueuil, depuis septembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires lors de la réunion du 8 juin 2010, de renouveler le bail jusqu'au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le bail est résiliable sur avis préalable de trente (30) jours au locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc :

QUE le directeur général soit autorisé à signer le bail et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

151-CC-2009-2010

**LOCATION AU 695, RUE DUVERNAY À LONGUEUIL –
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC « LE FABLIER, UNE
HISTOIRE DE FAMILLE »**

CONSIDÉRANT que «Le Fablier, une histoire de famille» est un organisme communautaire œuvrant sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que «Le Fablier, une histoire de famille» loue des locaux de l'immeuble situé au 695, rue Duvernay à Longueuil, depuis septembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires lors de la réunion du 8 juin 2010, de renouveler le bail jusqu'au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le bail est résiliable sur avis préalable de trente (30) jours au locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Francine Chabot :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

152-CC-2009-2010

QUE le directeur général soit autorisé à signer le bail et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

ALIÉNATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 695, DUVERNAY, LONGUEUIL (070) – DEMANDES D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que les élèves qui fréquentaient l'établissement situé au 695 Duvernay, Longueuil ont été relocalisés à l'École régionale du Vent-Nouveau en septembre 2007;

CONSIDÉRANT que l'immeuble 695 Duvernay ne dessert plus les clientèles de la Commission scolaire Marie-Victorin depuis le 1^{er} juillet 2007;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne finance plus les coûts d'opération et d'entretien de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que cet immeuble requiert des travaux de rénovation majeurs nécessaires à sa conservation;

CONSIDÉRANT que, selon les prévisions d'effectifs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la clientèle de la Commission scolaire Marie-Victorin aura diminué de 21 % en 2013, depuis sa création en 1998;

CONSIDÉRANT que le plan d'organisation scolaire, adopté par le Conseil des commissaires le 24 février 2009, note une diminution du poids démographique de la Ville de Longueuil, au cours de la période 1996-2005;

CONSIDÉRANT que le plan d'organisation scolaire ne prévoit aucune hausse des effectifs scolaires dans le secteur de l'immeuble 695 Duvernay, Longueuil;

CONSIDÉRANT que le plan d'organisation scolaire pour les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, adopté par le Conseil des commissaires le 23 février 2010, ne prévoit pas l'utilisation de cet immeuble;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires lors de la réunion du 8 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

QUE le Conseil des commissaires autorise l'aliénation de l'immeuble 695 Duvernay, Longueuil;

QUE soit autorisée la démarche de demande d'aliénation de l'immeuble 695 Duvernay, Longueuil, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Protecteur de l'élève

Aucun rapport n'est traité.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite la personne présente dans le public à prendre la parole. La personne n'a pas pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Sept commissaires ont pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Le commissaire représentant les parents a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 35.

Présidente

Secrétaire générale